



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 12 octobre 2016 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de la ville de Coteau-du-Lac, Christian Thauvette, la représentante de la ville d'Hudson, Nicole Durand, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin Dostie, le représentant de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le représentant de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Bernard Groulx, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de la municipalité de Saint-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de la municipalité de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le représentant de la ville de Vaudreuil-Dorion, François Séguin et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et madame France D'Amour, greffière par intérim.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

16-10-12-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

16-10-12-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 17.3. « Aide financière pour la réalisation d'études de mise en commun de services de sécurité incendie », 17.4. « Mini forum sur la Politique de développement social durable ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016 : ADOPTION**

16-10-12-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu



d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 21 septembre 2016 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Aucun sujet traité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

16-10-12-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin Dostie** et résolu

d'adopter la liste MRC 16-10-12.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-10-12, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 REMBOURSEMENT D'UN MONTANT À REFINANCER SUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le refinancement du Règlement d'emprunt n° 212 décrétant l'achat du terrain situé dans la ville de Vaudreuil-Dorion pour la construction et l'aménagement d'un écocentre vient à échéance le 30 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'un montant de cinq cent vingt mille dollars (520 000 \$) est à refinancer;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au fonds environnement, dette et au fonds de roulement;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

de rembourser en entier le montant à refinancer, soit cinq cent vingt mille dollars (520 000 \$) à la *Banque Royale du Canada* à la date d'échéance.

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION



6.2.1 CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT - DEMANDE D'APPUI AU BACCALAURÉAT DE PERFECTIONNEMENT EN SCIENCES INFIRMIÈRES DANS LA RÉGION

CONSIDÉRANT la demande d'appui au Baccalauréat de perfectionnement en Sciences infirmières dans la région du Centre universitaire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la croissance sociodémographique et économique importante depuis plusieurs années dans la région;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un hôpital dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que ces développements nécessitent la formation d'un personnel qualifié en soins infirmiers;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'appuyer le projet d'implantation du Baccalauréat de perfectionnement en sciences infirmières du Centre universitaire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, Université du Québec à Trois-Rivières.

Proposition adoptée.

6.2.2 CONTRAT TRICENTRIS - MISE EN DEMEURE DE LA COMPAGNIE DE RECYCLAGE DE PAPIERS MD INC. : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document. Il explique que la compagnie de recyclage de papiers MD inc. prétend que la MRC a procédé illégalement à un contrat pour le tri et le conditionnement des matières recyclables avec Tricentris. Il rappelle que la compagnie Tricentris est un organisme à but non lucratif créé à partir d'une Régie intermunicipale dont plusieurs MRC et municipalités sont membres. Une réponse leur sera remise sous peu avec l'article de loi du *Code municipal* qui donne droit d'exception à ce type de contrat.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 RÈGLEMENT 220-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 220 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL- SOULANGES : ADOPTION

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la MRC a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* a été modifiée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE de nouvelles mesures doivent être prévues au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le préfet qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil du 21 septembre 2016 par le préfet suppléant, monsieur Marc Roy, en l'absence du préfet, monsieur Jean A. Lalonde;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 26 septembre 2016 par le directeur général adjoint, résumant le contenu du projet de règlement modifié et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^e jour après la publication de l'avis public;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 220-1 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. ANNONCE LORS D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

Le Règlement n° 220 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est modifié par l'ajout, après l'article 4.6, de l'article suivant :

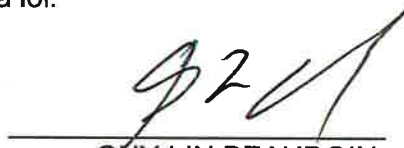
« 4.7 Annonce lors d'une activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la MRC. »

ARTICLE 2.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 12 octobre 2016.

Entrée en vigueur le _____.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ CIVILE



9.1.1 MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE TRANSCANADA ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LA CONDUITE DE NÉGOCIATIONS SUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET PILOTE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution n° 16-05-25-09 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges entérinant le *Protocole d'entente entre TransCanada et la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la conduite de négociations sur l'élaboration d'un projet pilote*, ci-après appelé le « Protocole »;

CONSIDÉRANT l'article 2 du « Protocole » qui en précise l'objectif, soit la conclusion d'une entente entre les parties avant le 30 septembre 2016 sur l'élaboration de trois (3) plans particuliers d'intervention (PPI) en cas de sinistre, soit un (1) PPI pour les gazoducs déjà exploités par l'entreprise sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et deux (2) PPI pour le projet Énergie Est;

CONSIDÉRANT la rencontre du 26 septembre 2016 entre les représentants de TransCanada et ceux de la MRC où les parties se sont entendues sur un prolongement de la période de négociations visant la conclusion de l'entente sur l'élaboration de PPI;

CONSIDÉRANT l'opposition de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au projet Énergie Est;

CONSIDÉRANT l'article 9 du « Protocole » qui précise la possibilité de modifier le document par consentement écrit des parties.

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**
APPUYÉ PAR : madame **Gisèle Fournier** et résolu

d'approuver la modification au *Protocole d'entente entre TransCanada et la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la conduite de négociations sur l'élaboration d'un projet pilote* afin de reporter à la fin du deuxième trimestre 2017 la date butoir des négociations visant la conclusion d'une entente sur l'élaboration d'un plan particulier d'intervention (PPI);

d'aviser TransCanada de l'intention de la MRC de modifier le « Protocole » afin de le faire porter uniquement sur l'élaboration d'un plan particulier d'intervention (PPI) pour les gazoducs déjà exploités par TransCanada sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 ADOPTION DE LA RÉPARTITION 2017 DES QUOTES-PARTS POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR BASSIN

Ce point est reporté au conseil de novembre.

Monsieur Yvan Cardinal prend son siège à 19 h 37.

11.1.2 APPUI À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT DÉNONÇANT LA DÉCISION D'AUTORISER LE POMPAGE D'EAU PAR LA VILLE DE WAUKESHA DANS LES GRANDS LACS



CONSIDÉRANT QUE le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent représente 20 % des ressources mondiales en eau douce de surface;

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2005, les gouverneurs des États de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, ainsi que les premiers ministres de l'Ontario et du Québec ont signé l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (l'Entente) créant le Conseil régional des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Conseil régional) et que les mêmes gouverneurs ont signé le Pacte des Grands Lacs (le Pacte), qui a ensuite été approuvé par le Congrès américain et signé par le président et que ces documents qui interdisent les transferts d'eau hors du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, sauf pour les collectivités situées dans des comtés chevauchant la ligne de partage des eaux entre le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'autres bassins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waukesha a déposé une demande de transfert d'eau du lac Michigan afin de l'utiliser comme source d'eau potable, selon l'exception des « collectivités situées dans des comtés chevauchant la ligne de partage des eaux » auprès du Wisconsin Department of Natural Resources;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Waukesha ne respecte pas les termes du Pacte en termes de nécessité de ce transfert d'eau, des critères de qualité de l'eau de la Ville de Waukesha et que celle-ci planifie de fournir de l'eau à des communautés voisines, qui n'ont pas démontré le besoin d'une nouvelle source d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont est membre la MRC de Vaudreuil-Soulanges, fait entendre la voix des maires pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent et que celle-ci s'oppose à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha;

CONSIDÉRANT QUE le 21 juin 2016, le Conseil du Pacte a rendu une décision en faveur de la demande de Waukesha;

CONSIDÉRANT QUE des alternatives raisonnables d'approvisionnement en eau existent pour répondre aux besoins en eau potable de la ville de Waukesha tant en quantité qu'en qualité;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence causée par la nature de la demande de la Ville de Waukesha est une source de préoccupation pour les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la résolution CM16 0853 de la ville de Montréal et la résolution 2016-12M de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui contestent la décision d'autoriser le transfert d'eau à la ville de Waukesha;

CONSIDÉRANT QUE la Table de l'eau du 19 septembre dernier recommande d'appuyer l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui conteste la décision d'autoriser le transfert d'eau à la Ville de Waukesha;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges, en tant que membre, **appuie** l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et demande aux représentants au sein du Conseil régional et du Conseil du Pacte **de rejeter** la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha dans sa forme actuelle;

que copie de la présente résolution **soit acheminée** :

- au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, monsieur David Heurtel;
- au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, monsieur Glen R. Murray;
- à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, madame Catherine McKenna;



- au député de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Peter Schiefke;
- à la députée de Salaberry-Suroît, madame Anne Minh-Thu Quach;
- à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols;
- à la députée de Soulanges et ministre responsable de la région de la Montérégie et déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois;
- à l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- à la Communauté métropolitaine de Montréal;
- aux MRC voisines.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES : INFORMATION

16-10-12-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

de reporter en 2018 la collecte et transport des matières organiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

11.2.2 PROJET PILOTE DE MATIÈRES ORGANIQUES - SUBVENTION AU FONDS MUNICIPAL VERT : INFORMATION

Le directeur général annonce que la demande de subvention au Fonds municipal vert pour le projet pilote de matières organiques a été refusée.

11.2.3 COLLECTE, TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET GESTION DES BACS : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT l'ouverture de quatre (4) soumissions reçues le 5 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Recy-Compact inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à octroyer un contrat pour la « Collecte, transport des matières recyclables et gestion des bacs » à *Recy-Compact inc.* pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, pour un montant de huit millions huit cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-trois cents (8 826 988,83 \$), avec option de deux (2) années additionnelles, soit 2020 au montant estimé de trois millions cent douze mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-quatre cents (3 112 989,54 \$) et 2021 au montant estimé de trois millions deux cent sept mille sept cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (3 207 767,87 \$), pour un montant total prévu de quinze millions cent quarante-sept mille sept cent quarante-six dollars et vingt-quatre cents (15 147 746,24 \$) taxes incluses.

Proposition adoptée.



11.2.4 LEVÉE DES CONTENEURS ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux (2) soumissions reçues le 5 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à octroyer un contrat pour la « Levée des conteneurs et transport des matières recyclables » à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, pour un montant de quatre cent quarante-six mille sept cent soixante et onze dollars et soixante-quatorze cents (446 771,74 \$), avec option de deux (2) années additionnelles, soit 2020 au montant estimé de deux cent vingt-six mille sept cents dollars et quarante-quatre cents (226 700,44 \$) et 2021 au montant estimé de deux cent soixante-neuf mille cinq cent cinquante-huit dollars et quinze cents (269 558,15 \$), pour un montant total prévu de neuf cent quarante-trois mille trente dollars et trente-trois cents (943 030,33 \$) taxes incluses.

Proposition adoptée.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1 RÉSOLUTIONS D'APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REJETER LA LOI SUR LES HYDROCARBURES DU PROJET DE LOI 106 : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt des documents d'appuis reçus de diverses MRC.

11.3.2 BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE PROPOSÉ PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – RÉSOLUTION NO 16-09-738 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document. Le représentant de la ville de Vaudreuil-Dorion, monsieur François Séguin, explique qu'après analyse, le conseil de la ville a pris décision ne pas aller en ce sens, mais plutôt de sensibiliser ses citoyens quant à l'utilisation des sacs de plastique.

11.3.3 RÉSOLUTION DE LA MRC D'ARGENTEUIL DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU CANADA D'ARRÊTER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA ET D'ENCLENCHER SANS DÉLAI UNE REFORTE MAJEURE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE (ONÉ) : INFORMATION

CONSIDÉRANT la suspension des séances d'audiences publiques de l'Office national de l'énergie (ONÉ) dans le cadre du projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada à la suite des incidents survenus dans la salle d'audience ayant perturbé le début des travaux du comité d'audience dans la semaine du 29 août 2016;



CONSIDÉRANT les requêtes de récusation visant monsieur Jacques Gauthier et madame Lyne Mercier en tant que membres du comité d'audience de l'ONÉ, étant donné qu'ils avaient participé à une rencontre en janvier 2016 à Montréal avec monsieur Jean Charest, consultant mandaté par TransCanada;

CONSIDÉRANT QUE la crédibilité de l'ONÉ a ébranlé la confiance de la population en plus d'entacher grandement son obligation d'impartialité et d'indépendance;

CONSIDÉRANT la résolution 16-09-364 de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges partage les mêmes considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'appuyer la MRC d'Argenteuil dans sa demande au gouvernement du Canada d'arrêter sans délai le processus d'évaluation du projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada par l'Office national de l'énergie et d'enclencher sans délai les procédures législatives requises afin d'effectuer une refonte majeure de l'Office et de s'assurer que les projets d'oléoducs soient analysés de façon impartiale, indépendante, en toute transparence, et qu'ils soient assujettis aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité et d'acceptabilité sociale.

Proposition adoptée.

11.4 ÉCOCENTRES

11.4.1 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES – DEMANDE D'ACCEPTER LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'ARPE-Québec (Association pour le recyclage des produits électroniques), qui est un organisme mandaté par RECYC-QUÉBEC pour la mise en œuvre du Programme de récupération et de valorisation des produits électroniques au Québec, a le mandat de mettre sur pied différents points de dépôt à travers le Québec et d'en assurer la collecte;

CONSIDÉRANT QU'ARPE-Québec assume déjà la collecte, le transport et la valorisation des produits électroniques amassés à l'écocentre Vaudreuil-Dorion situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion selon la résolution n° CA 13-03-20-10 ainsi qu'à l'écocentre Saint-Zotique situé au 2050, rue Principale à Saint-Zotique selon la résolution n° 15-11-25-23;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud désire offrir ce service à même l'écocentre Rigaud qui deviendrait un point de dépôt officiel du Programme d'ARPE-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC pourrait modifier son entente avec le Programme ARPE-Québec en vue de se prévaloir du montant de compensation pour les produits électroniques amassés au point de dépôt de l'ensemble du réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles (SGMR V-S) lors de la rencontre tenue le 13 septembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à ajouter les produits électroniques à la liste des matières acceptées dans le réseau des écocentres et **de signer** une entente avec le Programme ARPE-Québec afin de desservir l'ensemble du réseau des écocentres de la MRC et que ceux-ci soient reconnus comme étant des points de dépôt officiels.



Proposition adoptée.

**11.4.2 PROGRAMME DE COLLECTE DE PNEUS DE RECYC-QUÉBEC :
POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT la participation de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion en tant que point de récupération au programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020 de RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE le programme inclut un service de collecte et de récupération gratuit de tous les pneus hors d'usage par un transporteur accrédité par RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2015 ledit transporteur accuse de nombreux délais pour la collecte des pneus entreposés sur le site de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de la ville de Vaudreuil-Dorion limite la capacité d'entreposage de l'enclos sur le site de l'écocentre à un maximum de 500 pneus;

CONSIDÉRANT QUE ces délais de collecte ont engendré à plusieurs reprises l'entreposage non sécuritaire de 500 à 1000 pneus sur le site de l'écocentre, mettant ainsi à risque la sécurité des citoyens et du site de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a été avisé de cette problématique à plusieurs reprises par la MRC et par l'Association des Organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR);

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC attribue la problématique à un manque d'espace d'entreposage en vue du traitement des pneus, occasionné par des bris mécaniques encourus par des recycleurs desservant le programme;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à demander à RECYC-QUÉBEC d'assurer une gestion sécuritaire des pneus aux points de récupération desservis par le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020 de RECYC-QUÉBEC.

Proposition adoptée.

**11.4.3 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - DEMANDE D'ACCEPTER LE CARTON :
POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans le réseau des écocentres de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le service de collecte et de valorisation du carton ainsi que la fourniture de conteneurs sont déjà offerts à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le carton représente une matière valorisable dont les coûts sont admissibles au Régime de compensation de la collecte sélective de RECYC-Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles (SGMR V-S) lors d'une rencontre tenue le 4 octobre 2016;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Nicole Durand** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général à ajouter le carton à la liste des matières acceptées dans le réseau des écocentres;



d'offrir le service de collecte et valorisation du carton ainsi que la fourniture de conteneurs dans tout le réseau des écocentres;

d'octroyer un contrat à un fournisseur de services afin de desservir l'ensemble du réseau des écocentres.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.1.1 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 230-1

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Marc Roy** qu'à une séance subséquente du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement de contrôle intérimaire numéro 230-1** » visant la planification du secteur du Pôle régional de santé - Milieu de vie dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement.

12.1.1.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) ET AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DE MODIFIER L'ARTICLE NUMÉRO 246 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

CONSIDÉRANT le règlement de contrôle intérimaire 230 adopté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 13 juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité du règlement de contrôle intérimaire 230 émis le 3 octobre 2016 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en raison des orientations gouvernementales relatives aux ressources naturelles;

CONSIDÉRANT le motif du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que l'article numéro 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule qu'aucune disposition d'un schéma ou d'un règlement de contrôle intérimaire ne peut avoir pour effet d'empêcher l'exploitation de substances minérales et de réservoirs souterrains;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire précise que les modifications récentes apportées à la *Loi sur les mines*, projet de loi n° 70, permettant la désignation de secteurs incompatibles avec l'activité minière ne sont pas en vigueur à ce jour;

CONSIDÉRANT que l'article n° 109 du projet de loi n° 70 prévoit l'ajout de l'article n° 304.1.1 à la *Loi sur les mines* qui permettrait d'interdire l'exploitation minière sur les terrains retenus par le gouvernement pour l'implantation de l'hôpital;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de faire entrer en vigueur dans les plus brefs délais l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines* afin de permettre une planification cohérente du territoire pour l'implantation de l'hôpital sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

et que copie de cette résolution **soit transmise** au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, à la députée de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols et à la députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois.



Proposition adoptée.

12.1.1.2 AUTORISATION À NÉGOCIER ET SIGNER UNE NOUVELLE ENTENTE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 230

CONSIDÉRANT la résolution 16-07-13-03 autorisant le préfet et le directeur général à négocier et signer une entente dans le cadre du règlement intérimaire 230;

CONSIDÉRANT l'avis de motion du règlement de contrôle intérimaire 230-1 donné par monsieur Marc Roy lors de la séance du conseil du 12 octobre 2016;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général à **négocier** et **signer** une nouvelle entente avec les propriétaires des terrains de la ville de Vaudreuil-Dorion touchés par le Règlement de contrôle intérimaire 230-1 - Pôle régional de santé.

Proposition adoptée.

12.1.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉVISION DU 3E SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'article 438 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en cours de révision de son schéma d'aménagement et de développement 3^e génération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, à son assemblée du 17 août dernier, a retenu un processus de validation par les municipalités en vue de l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement et de développement 3^e génération à son assemblée du mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT les différents avis ministériels à venir suivant l'adoption du premier projet;

CONSIDÉRANT les négociations à venir avec les différents ministères concernés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation le 23 septembre 2016;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une seule soumission reçue le 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Hélène Doyon Urbaniste-conseil* est la seule soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 419;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-19 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à octroyer un contrat à la firme *Hélène Doyon Urbaniste-conseil* pour l'accompagnement à la révision du 3^e schéma d'aménagement et de développement selon le prix unitaire soumis au bordereau, soit cent vingt dollars (120 \$) l'heure, plus les taxes applicables, pour une banque d'heures estimée à trois cents (300) heures.

Proposition adoptée.



12.2 GÉOMATIQUE

12.2.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA FIRME K2 GEOSPATIAL POUR JMAP : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services d'hébergement et la diffusion des données géomatiques via la solution Jmap se termine le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est exclu du processus d'adjudication de contrat conformément à l'article 938, paragraphe 6a du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la demande d'une offre de services transmise à la firme *K2 Geospatial* au mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la solution Jmap supporte toutes les données géomatiques de la MRC, des municipalités de la MRC et du gouvernement dans un même système d'information géographique;

CONSIDÉRANT QUE *K2 Geospatial* est le seul fournisseur géomatique avec JMap;

CONSIDÉRANT la mise en place du service additionnel de géomatique offert aux municipalités;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue à la MRC en date du 5 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 00 452;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

de conclure une entente pour une période de trois (3) ans avec la firme *K2 Geospatial* pour les services d'hébergement et la diffusion des données géomatiques via la solution JMap pour un montant de base annuel de trente-neuf mille soixante-sept dollars (39 067 \$) plus les taxes applicables et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer l'entente.

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - MISE EN OEUVRE 2016-2017 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ADOPTION

CONSIDÉRANT la reconduction de l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE le FDT permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC d'affecter une partie des sommes du FDT 2016-2017 à la promotion de l'entrepreneuriat ainsi qu'au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente conclue en décembre 2015 entre la MRC et le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges visant à déléguer les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'identifier son offre de services pour le développement économique et d'établir une « Politique de soutien aux entreprises » et de la rendre disponible sur son site web;



CONSIDÉRANT la proposition du CLD présentant la nature des interventions de son équipe de conseillers aux entreprises et les programmes de financement/subvention disponibles aux entrepreneurs et aux entreprises du territoire de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : madame **Aline Guillotte** et résolu

d'adopter la Politique de soutien aux entreprises, **de la déposer** sur le site web de la MRC et **de transmettre** une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à titre informatif.

Proposition adoptée.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COURONNE SUD

15.1 DOCUMENTS DE SEPTEMBRE 2016 : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt des documents.

15.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PAFD) DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi a été désignée à titre de MRC délégataire responsable de la gestion du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre de ce programme, les MRC signataires de l'entente de délégation doivent adopter le rapport annuel 2015-2016 du PADF;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de la Montérégie a adopté par principe le rapport en demandant à toutes les MRC de l'adopter conformément à l'entente;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'adopter le rapport annuel 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la MRC Brome-Missisquoi, responsable de la gestion du PADF pour la Montérégie.

Proposition adoptée.

16. CULTURE

Aucun sujet traité.

17. AFFAIRES NOUVELLES



17.1 ENTENTE-CADRE HYDRO-QUÉBEC ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document. Une demande de rencontre avec des représentants d'Hydro-Québec, les vingt-trois (23) municipalités et la MRC de Vaudreuil-Soulanges sera organisée et le directeur général reviendra sous peu aux membres du conseil avec une date.

17.2 REMERCIEMENT DU DÉPUTÉ DE L'ASSOMPTION, CHEF DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

17.3 AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE MISE EN COMMUN DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document. Il résume que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, a fait l'annonce d'une aide financière de cinq cent mille dollars (500 000 \$) pour effectuer des études visant à fusionner des services en sécurité incendie. Les élus devront se positionner rapidement sur la possibilité de fusionner des services de sécurité incendie. Cette étude est prévue au schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Toutefois, dans la correspondance du ministre, les dates pour effectuer des demandes ne sont pas fixées.

17.4 MINI FORUM SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

Monsieur Simon Bellemare souligne qu'un mini forum de la Politique de développement social durable (PDSD) aura lieu le 20 octobre 2016 à Saint-Clet. Monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et monsieur Philippe Roy, conseiller en développement rural au CLD Vaudreuil-Soulanges, seront présents pour accompagner les organismes dans leur demande de financement et les inviteront à déposer leurs projets. Une partie formation est prévue pour aider les organismes à aller chercher d'autres financements.

18. RAPPORT DES ÉLUS

18.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - FESTIVAL DES COULEURS

CONSIDÉRANT le grand succès de la 19^e édition du Festival des Couleurs les 8, 9 et 10 octobre 2016;

CONSIDÉRANT la participation de plus de quarante-cinq mille (45 000) visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE cet événement fait la promotion de la région de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

16-10-12-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

de faire parvenir une lettre de félicitations à la Ville de Rigaud, incluant monsieur le maire, Hans Gruenwald Jr, les employés de la ville et tous les autres membres organisateurs du Festival des Couleurs pour leur contribution à ce franc succès ainsi qu'au parfait déroulement de cet événement.

Proposition adoptée.



19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

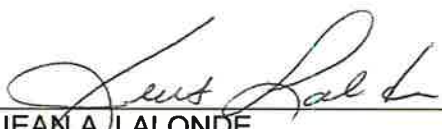
Aucune question n'est posée par les citoyens.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

16-10-12-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 05.

Proposition adoptée.



JEAN A. LALONDE
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier